

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du lundi 02 octobre 2023 à 20 heures 00 minutes
Hôtel de Ville

Quorum : 11

Présents :

M. ALBUCHER Jean Claude, M. BARBARIN Michel, Mme BIDAUT Nathalie, M. BONNEAU Hugues, M. CHERION Eric, Mme DESPHELIPON Jocelyne, Mme FERNANDES LERO Armanda, M. GUILLAUMIN Clément, Mme LABONNE Erika, M. LACARIN Daniel, M. MAREMBERT Jean-Claude, Mme MERITET Nelly, M. PETIT Jean-Paul, Mme POMMIER Nelly, M. RONDEPIERRE Vincent, Mme VAGNE Michèle, Mme VERNAUDON Céline

Procuration(s) :

Mme LAUCHARD Dominique donne pouvoir à Mme FERNANDES LERO Armanda, Mme DEPOORTER Véronique donne pouvoir à M. BARBARIN Michel

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme DEPOORTER Véronique, Mme LAUCHARD Dominique
M. LACARIN Daniel (délibérations 2023.041 et 2023.042)

Secrétaire de séance : M. RONDEPIERRE Vincent

Président de séance : M. BARBARIN Michel

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Lecture des décisions du maire :

Décision n°2023.005 : Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Centre-France.

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant le cadre dans lequel l'Assemblée communale peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire ;

Vu les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire ;

Vu la délibération n° 2020-020 en date du Conseil municipal du 28 mai 2020 qui autorise le Maire à accomplir certains actes de gestion pour en accélérer l'exécution, notamment de procéder à la réalisation des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Vu la proposition de prêt donné par le Crédit Agricole Centre France ;

DECIDE :

Article 1 :

De contracter auprès du Crédit Agricole Centre France un emprunt d'un montant de 128 000.00 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet du prêt : Financement des investissements 2023

Montant du prêt : 128 000 Euros (cent vingt-huit mille euros)

Durée du prêt : 15 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Taux fixe : 4.36 % :

Montant de l'échéance : 11 804.13 euros (onze mille huit cent quatre euros et treize centimes)

Article 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt établi par le Crédit Agricole Centre France et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ce contrat de prêt et reçoit tout pouvoir à cet effet.

Fait à SOUVIGNY, le 1er août 2023

Le Maire,

Michel BARBARIN

Ordre du jour :

- 2023-041 Avis sur la modification des statuts de Moulins Communauté - Prise de la compétence supplémentaire : " Versement des contributions au Service d'Incendie et de secours "
- 2023.042 Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de Moulins Communauté adopté lors de la réunion du 26 juin 2023
- 2023.043 EVOLEA - demande de garantie d'emprunt suite révision contrat de prêt - financement gendarmerie de Souvigny
- 2023.044 Actualisation dossier travaux église prieurale
- 2023.045 Actualisation plan financement de la crèche
- 2023.046 Subvention exceptionnelle et Subvention "aide aux nouveaux commerces"
- 2023.047 Décision modificative n°2
- 2023.048 Répartition intercommunale des dépenses des écoles publiques - montant de la participation des communes au titre de l'année scolaire 2023 2024
- 2023.049 Ecole privée sous contrat Saint-Mayeul Saint-Odilon - subvention de fonctionnement - année scolaire 2023.2024
- 2023.050 Travaux forestiers - ONF - 2024